



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 55 - MARS 2015

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2015060-0006 - Arrêté portant délégation de signature à : Sébastien RAIMONDEAU, Géraldine PATIENT, Emanuela GOMES, Claudine HUGUENIN, Léonnel PENTENG, Vincent ABRAMOVICI, Sophie PERRINE, Patrick ALQUIER, Sébastien PRIEUR, Christophe CREPAIN, Valérie LAUER, William ARAN, Djaffar BENSLAMA, Isabelle 1 INGELAERE	1
Arrêté N °2015061-0012 - Arrêté portant délégation de signature à : Pierre VIGIER- BEAUBREUIL, Marie Jeanne TIXIER, Dominique PIERRE JEAN, Stéphane AUPERT, Thérèse FONDEMENT, Dominique MICO, Anne ROYET, Jean Pierre LAGIER, Thierry GEORGELIN, Nadine EXBRAYAT, Chantal BROCARD, Xavier LEBON, Aïcha ATTAHIRI, Yassine EL HATTAB, Ségolène SADRON, Sébastien GRENIER, Fabrice TONGA, Sophie 4 LOPES, Philippe PATEAU, Olivier GUEDON, Hacène HAMIDA, Nicole FARRE, Clarisse	4
ANELKA, Oliver JEREMIC, Daniel CROUZET, Erwan FLATTOT, olivier GE Arrêté N °2015062-0005 - Arrêté portant délégation de signature à DESCHEMAEKER Pascale, ASTARICK Cécile, ROLLAND Martine, AMOUROUX Yannick, CASTELLS Jean Luc, DELAROCQUE Patricia, DESPLANCHES Olivier, MAILLY Mireille, QUINTANE Ludovic, 8 SEJOURNE Bruno, SUISSA Sylvia, THEODORE Impéria	8
Arrêté N °2015079-0013 - Arrêté portant délégation de signature à : Martine SECONDI, François COULON, Maurice PELLEGRIN, Fabrice CAVARO, Claude CHUPIN, Line ELMIN, Isabelle GIRAULT, Philippe MADASCHI, Jean- Emmanuel ROCHE- BECKER, Emmanuel BORCHI, Anthony D'AGARO, Christophe LEVASSEUR, Daniel PAING, Emilie VAN de LAAK, Joëlle CAUMON, Nathalie IMBERDIS, Pascale LANTONNET, Nadia LEPAGNOL, Chantal 11 MAILLIEZ, Dominique MANGEL, Nathalie PASSEMARD, Philippe PULICINO, Françoise GALEZOWSKI, Johanna GOUFFRAN, Yves JEANPIERRE	11



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015060-0006

**signé par
Autres signataires**

le 01 Mars 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Sébastien RAIMONDEAU, Géraldine
PATIENT, Emanuela GOMES, Claudine
HUGUENIN, Léonelle PENTENG, Vincent
ABRAMOVICI, Sophie PERRINE, Patrick
ALQUIER, Sébastien PRIEUR, Christophe
CREPAIN, Valérie LAUER, William ARAN,
Djaffar BENSLAMA, Isabelle INGELAERE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
POLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE
PARIS 17^{ème} Plaine Monceau - Epinettes
6A boulevard de Reims 75017 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de PLAINE MONCEAU-EPINETTES , Jocelyne Pelan,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Sébastien RAIMONDEAU	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Géraldine PATIENT	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Emanuela GOMES	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Claudine HUGUENIN	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Léonelle PENTENG	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Vincent ABRAMOVICI	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
Sophie PERRINE	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
Patrick ALQUIER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Sébastien PRIEUR	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Christophe CREPAIN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Valérie LAUER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
William ARAN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Djaffar BENSLAMA	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Isabelle INGELAERE	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le 1^{er} mars 2015
Le responsable du pôle contrôle expertise

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a smaller 'P'.

Jocelyne Pelen



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015061-0012

**signé par
Autres signataires**

le 02 Mars 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Pierre VIGIER- BEAUBREUIL, Marie Jeanne
TIXIER, Dominique PIERRE JEAN, Stéphane
AUPERT, Thérèse FONDEMENT,
Dominique MICO, Anne ROYET, Jean Pierre
LAGIER, Thierry GEORGELIN, Nadine
EXBRAYAT, Chantal BROCARD, Xavier
LEBON, Aïcha ATTAHIRI, Yassine EL
HATTAB, Ségolène SADRON, Sébastien
GRENIER, Fabrice TONGA, Sophie LOPES,
Philippe PATEAU, Olivier GUEDON, Hacène
HAMIDA, Nicole FARRE, Clarisse
ANELKA, Oliver JEREMIC, Daniel
CROUZET, Erwan FLATTOT, olivier GE

Arrêté N°2015061-0012 - 27/03/2015



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 14^{ème} Alésia
29 rue du Moulin Vert
75 675 Paris cedex 14**

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des Impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Alésia

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. VIGIER-BEAUBREUIL Pierre, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des Impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Alésia, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

TIXIER Marie-Jeanne PIERRE-JEAN Dominique

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUPERT Stéphane ROYET Anne EXBRAYAT Nadine
FONDEMENT Thérèse LAGIER Jean-Pierre BROCARD Chantal
MICO Dominique GEORGELIN Thierry LEBON Xavier

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ATTAHIRI Aïcha LOPES Sophie FARRE Nicole
EL HATTAB Yassine PATEAU Philippe ANELKA Clarisse
SADRON Ségolène GUEDON Olivier JEREMIC Oliver
GRENIER Sébastien
TONGA Fabrice

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des actes de recouvrement
TIXIER Marie-Jeanne	Inspectrice	15 000€	Sans limite
PIERRE-JEAN Dominique	Inspectrice	15 000€	Sans limite
CROUZET Daniel	Contrôleur principal	1 000€	20 000€
FLATTOT Erwan	Contrôleur	1 000€	20 000€
GERNEZ Olivier	A.A.P.	1 000€	2 000€
SAKHI Anwar	Contrôleur	1 000€	2 000€
BENARD Silvia	Contrôleur	500€	2 000€
SOLER Florence	Agent Administration	300€	2 000€
LUCAS Annie	Contrôleur	500€	2 000€
PHILARDEAU Simon	Contrôleur	500€	2 000€
EL'ADARI Michel	Contrôleur	500€	2 000€
DEVILLIERS Loïc	Contrôleur	500€	2 000€
TUHOE Pierre	Agent Administration	300€	2 000€
BOCKSER Bruno	Contrôleur	500€	2 000€
DÉROO Nathalie	Agent Administration	500€	2 000€

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUPERT Stéphane	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
BROCARD Chantal	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
EXBRAYAT Nadine	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
FONDEMENT Thérèse	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
GEORGELIN Thierry	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
LAGIER Jean-Pierre	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
LEBON Xavier	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
MICO Dominique	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
ROYET Anne	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
ATTAHIRI Aïcha	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
EL HATTAB Yassine	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
FARRE Nicole	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
LOPES Sophie	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
TONGA Fabrice	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
ANELKA Clarisse	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
GUEDON Olivier	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
JEREMIC Oliver	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
PATEAU Philippe	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
SADRON Ségolène	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
GRENIER Sébastien	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
HAMIDA Hacène	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 14 Alésia et SIP de Paris 14 Montparnasse

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 02 mars 2015

Le comptable, responsable du service des Impôts des particuliers,



Jean-Michel BEAUMONT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015062-0005

**signé par
Autres signataires**

le 03 Mars 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
DESCHEMAEKER Pascale, ASTARICK
Cécile, ROLLAND Martine, AMOUROUX
Yannick, CASTELLS Jean Luc,
DELAROCQUE Patricia, DESPLANCHES
Olivier, MAILLY Mireille, QUINTANE
Ludovic, SEJOURNE Bruno, SUISSA Sylvia,
THEODORE Impéria



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés
SIE Paris 2^{ème} Vivienne
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, Madame Martine COMTE, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} arrondissement Vivienne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame DESCHEMAEKER Pascale, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2^{ème} Vivienne,

- et, en cas d'absence concomitante de la comptable et de son adjointe, à :

* Madame ASTARICK Cécile, inspectrice des finances publiques ;

* Madame ROLLAND Martine, inspectrice des finances publiques

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents désignés ci-après :

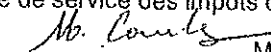
Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ASTARICK Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ROLLAND Martine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
AMOUROUX Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASTELLS Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DESPLANCHES Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MAILLY Mireille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
QUINTANE Ludovic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEJOURNE Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SUISSA Sylvia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
THEODORE Impéria	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France..

A Paris, le 03 Mars 2015

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises


Martine COMTE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015079-0013

**signé par
Autres signataires**

le 20 Mars 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Martine SECONDI, François COULON,
Maurice PELLEGRIN, Fabrice CAVARO,
Claude CHUPIN, Line ELMIN, Isabelle
GIRAULT, Philippe MADASCHI, Jean-
Emmanuel ROCHE- BECKER, Emmanuel
BORCHI, Anthony D'AGARO, Christophe
LEVASSEUR, Daniel PAING, Emilie VAN
de LAAK, Joëlle CAUMON, Nathalie
IMBERDIS, Pascale LANTONNET, Nadia
LEPAGNOL, Chantal MAILLIEZ, Dominique
MANGEL, Nathalie PASSEMARD, Philippe
PULICINO, Françoise GALEZOWSKI,
Johanna GOUFFRAN, Yves JEANPIERRE

Arrêté N°2015079-0013 - 27/03/2015



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP PARIS 1^{er}-2^{ème}
13, Rue de la banque
75002 Paris Cedex 03

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, madame Dominique TEISSEDRÉ, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 1^{er}-2^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Martine SECONDI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 1^{er}-2^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette : les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créance ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- dans la limite de 15 000 € aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. François COULON

M. Maurice PELLEGRIN

- dans la limite de 10 000 € aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. Fabrice CAVARO

Mme Claude CHUPIN

Mme Line ELMIN

Mme Isabelle GIRAULT

M. Philippe MADASCHI

M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER

- dans la limite de 2 000 € aux agents de finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Emmanuel BORCHI

M. Anthony D'AGARO

M. Christophe LEVASSEUR

M. Daniel PAING

Mme Emilie VAN de LAAK

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

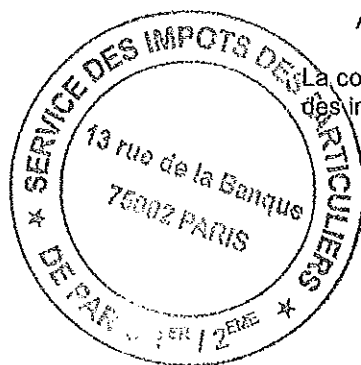
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Joëlle CAUMON.	Contrôleuse des Finances publiques	200 €
Mme Nathalie IMBERDIS	Contrôleuse des Finances publiques	200 €
Mme Pascale LANTONNET	Contrôleuse des finances publiques	200 €
Mme Nadia LEPAGNOL	Contrôleuse des finances publiques	200 €
Mme Chantal MAILLIEZ	Contrôleuse des Finances publiques	200 €
M. Dominique MANGEL	Contrôleur principal des finances publiques	200 €
Mme Nathalie PASSEMARD	Contrôleuse principale des finances publiques	200 €
M. Philippe PULICINO	Contrôleur principal des finances publiques	200 €
Mme Françoise GALEZOWSKI	Agente des finances publiques	200 €
Mme Johanna GOUFFRAN	Agente des finances publiques	200 €
M. Yves JEANPIERRE	Agent des finances publiques	200 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 20 mars 2015



La comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 1^{er}-2^{ème}


Dominique TEISSEDRE